

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 2 juillet 2021, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 2 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Benoît BARANGER, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Sébastien VOYARD, Moïsette REFRAY, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Emmanuelle VEILLE, François LEBON, Frédéric CLEMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Bénédicte AUMASSON, Claude GODIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine TENDRON a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER

Mme Nadège COUSSEAU a donné pouvoir à M. Jackie FORASTIER

Mme Nadine LEROYER a donné pouvoir à Mme Moïsette REFRAY

M. Dominique ALLAIRE a donné pouvoir à M. Jean-Baptiste THOUET

Mme Marie-Aude BOURDIN a donné pouvoir à M. François LEBON

M. Sébastien RICHOUX a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

Mme Emmanuelle LIMA a donné pouvoir à M. Pascal PINARD

Mme Laurence SOUILLET a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

Secrétaire de séance : Monsieur François LEBON est désigné pour remplir cette fonction.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

➤ Intervention de groupements de chasseurs

Approbation des procès-verbaux du 4 mai et du 16 juin 2021

1 – FINANCES

1.1 Mise à jour des tarifs du camping municipal – Abroge la délibération D2021_049

1.2 Demande de subvention – Association Equip'âge en Voy'âge

1.3 Décision modificative n°2 – Budget principal de la commune

2 – AFFAIRES GENERALES

2.1 Modification du règlement intérieur du camping municipal

2.2 Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipement sportifs et bureaux administratifs à l'ESB

3 – PERSONNEL TERRITORIAL

3.1 Modification du RIFSEEP

3.2 Création et suppression de poste – Mise à jour du tableau des effectifs

3.3 Recrutement d'un apprenti au service Espaces Verts

4 – DOMAINE ET PATRIMOINE

4.1 Vente à la SAS T.D.F., d'une emprise parcellaire d'environ 184 m² issue de la parcelle cadastrée section F n°2282 sise impasse de la Clé des Champs – POINT REPORTÉ

4.2 Vente à Monsieur Clément PEYON, d'une parcelle communale non bâtie, sise rue du 8 Mai 1945 à Bourgueil, cadastrée section F n° 1898

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

5.1 Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire municipal Edmond Rossignol Adultes et Parents

- **Décisions du Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.**
- **Questions et informations diverses**
- **Tour de table**

➤ **Intervention de groupement de chasseurs**

Monsieur Benoît BARANGER, a ensuite ouvert la séance à 20h14 et fait appel nominal. Il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Monsieur François LEBON a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal a poursuivi l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et pris les décisions suivantes :

DELIBERATIONS

D2021_079 AFFAIRES GENERALES – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MAI ET DU 16 JUIN 2021

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

VU les procès-verbaux communiqués aux conseillers municipaux, qui attestent des conditions de déroulement des séances du conseil municipal en date du 4 mai 2021 et du 16 juin 2021, et des délibérations adoptées,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte les procès-verbaux du conseil municipal en date du 4 mai 2021 et celui en date du 16 juin 2021, tels que ci-annexés.

Annexes :

- PV du 4 mai 2021
- PV du 16 juin 2021

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D001 –FINANCES

D2021_080 FINANCES - MISE A JOUR DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Emmanuelle VEILLE, en remplacement de Mme Nadine LEROYER, déléguée en charge du camping municipal et du plan d'eau

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

VU la délibération du conseil municipal n°2019/020 Bis en date du 5 mars 2019 portant sur les tarifs du camping-terrain d'accueil ;

VU la délibération du conseil municipal n°2021/49 en date du 4 mai 2021 portant sur la mise à jour des tarifs du camping-terrain d'accueil ;

VU le budget annexe Camping municipal,

CONSIDERANT la nécessité de réviser la période d'ouverture du camping municipal,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité Camping-Plan d'eau en date du 28 juin 2021,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la période d'application des tarifs du camping, telle que mentionnée ci-dessous

		TARIFS TTC
		Tarifs au 04 05 21
CAMPING EMPLACEMENT		
Période du 1er mai au 15 octobre		
a) Tarif journalier (par nuitée)		
Forfait emplacement sans électricité y compris voiture et caravane ou camping-car		7.55 €
Forfait électricité		2.80 €
B) Par personne et par jour		
Enfant de moins de 3 ans		Gratuit
Enfant à partir de 3 ans à 10 ans		1.60 €
Enfant à partir de 10 ans et adulte		2.55 €
c) Par animal de compagnie/jour		
		1.60 €
d) Divers		
Machine à laver : le jeton sans lessive		4.75 €
Carte postale		/
Sèche-linge (le jeton)		4.75 €
wifi		Gratuit
E) Abri cyclo (tente "Bivouac") avec électricité		
Randonneurs "Loire à Vélo"		15.90 € la nuitée
Autres randonneurs (pédestres, équestres...)		21.20 € la nuitée
CAMPING – MOBIL-HOME		
Période du 1er mai au 15 octobre du samedi après-midi 15h au samedi matin 10h		
1 semaine toutes charges comprises (eau, gaz et électricité)		275.60 €
Caution		265.00 €
Période du 16 octobre au 30 avril du vendredi après-midi 16h30 au lundi matin 8h30		

Week-end et jours fériés toutes charges comprises (eau, gaz et électricité)		65.75 € la nuitée
Caution		265.00 €
Forfait ménage		53.00 €
CAMPING – CENTRE DE LOISIRS		
Emplacement avec électricité par jour		15.90 €
Par personne et par jour		
- Enfant de moins de 10 ans		1.60 €
- Enfant à partir de 10 ans et adulte		2.55 €
MINI-GOLF		
Enfant à partir de 10 ans et adulte		4.00 €
Enfant de moins de 10 ans		2.50 €
TERRAIN D'ACCUEIL		
A) emplacement		
Avec une personne		121.25 €/mois soit 4.20 €/ jour
A partir de la 2 ^{ème} personne :		
- Enfant à partir de 10 ans et adulte		2.50 €/jour
- Enfant de moins de 10 ans		1.55 €/jour
B) Redevance électrique (chauffage, éclairage)		
Début mai à fin septembre		104.75 €/mois soit 3.50 €/jour
Début octobre à fin avril		214.65 €/mois soit 7.15 €/jour
C) Garage mort (emplacement sur lequel reste la caravane sans les occupants)		
Sans électricité		1.60 /jour
Début mai à fin septembre		3.35 €/jour
Début octobre à fin avril		4.60 €/jour
D) Animaux de compagnie		
Animal de compagnie par jour		1.60 €
E) Wifi		Gratuit
TERRAIN D'ACCUEIL – MOBIL-HOME		
Mai à septembre		
1 semaine		208.85 €
4 semaines		667.80 €
Au-delà de 4 semaines, la semaine supplémentaire		167.50 €

1 semaine maximum pour une personnel seule	146.30 €
Octobre à avril	
1 semaine	268.20 €
4 semaines	858.60 €
Au-delà de 4 semaines, la semaine supplémentaire	215.20 €

PRECISE que les tarifs du camping et du terrain d'accueil, tels que détaillés ci-dessus, restent inchangés,

FIXE la date de mise en application de ces tarifs à compter du 9 juillet 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_081 FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EQUIP'AGE EN VOY'AGE

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 400 € à l'association Equip'âge en Voy'âge pour sa participation à un séjour du 28 juin au 3 juillet 2021 à Saint Gilles Croix de Vie en Vendée pour huit résidents de l'EHPAD,

INSCRIT la dépense au budget de la commune de Bourgueil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_082 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Jackie FORASTIER, Adjoint en charge des Finances

FONCTIONNEMENT DEPENSES	DECISION MODIFICATIVE	
	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses
Chapitre 011 : charge à caractère général – article 6232 : fêtes et cérémonies	400 €	
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante		
Article 6574 : subvention de fonctionnement aux associations et autres		400 €

Chapitre 011 : charge à caractère général – article 6068 : fournitures diverses	1 517 €	
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections – article 6811 : dotation aux amortissements		1 517 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 917 €	1 917 €

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT DEPENSES	DECISION MODIFICATIVE	
	Diminution des dépenses	Augmentation des dépenses
Opération 423 Bibliothèque : 2184 : mobilier pour nouvel aménagement	2 018 €	
Opération : 4117 Eglise : 21318 restauration cloche n° 3		3 535 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 018 €	3 535 €
AUGMENTATION DES DEPENSES		1 517 €

INVESTISSEMENT RECETTES	DECISION MODIFICATIVE	
	Diminution des recettes	Augmentation des recettes
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre section – article 28185 : amortissement sur cheptel		1 517 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	1 517 €

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-11,

VU la délibération du conseil municipal référencée D2021_040 en date du 16 mars 2021 portant vote du Budget principal de la commune afférent à l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal référencée D2021-046 en date du 4 mai 2021 portant décision modificative n° 1,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements au budget principal de la Commune de l'exercice 2021,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_083 AFFAIRES GÉNÉRALES - CAMPING MUNICIPAL – REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Emmanuelle VEILLE, en remplacement de Mme Nadine LEROYER, déléguée en charge du camping municipal et du plan d'eau

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles R. 111-37 à R. 111-44,

VU l'arrêté du 17 février 2014 relatif à l'obligation pour les terrains de camping ou de caravanage ainsi que pour les parcs résidentiels de loisirs de disposer d'un modèle de règlement intérieur et d'une notice d'information sur les conditions de location des emplacements à l'année,

VU les articles R. 331-1 à R. 331-11 du Code du tourisme relatif aux dispositions générales applicables aux campings et caravanages,

VU les articles D. 332-1 à D. 332-13 du Code du tourisme relatif au classement des terrains,

VU la délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2009 portant approbation du règlement intérieur du camping municipal, abrogée par la délibération n°D2018_38 en date du 3 avril 2018,

VU la délibération du conseil municipal n°2021_49 en date du 4 mai 2021, relative aux tarifs du camping municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur actuel,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du camping municipal, tel que joint en annexe,
- PRECISE** qu'il entrera en application dès la publication de la présente délibération,
- DIT** que le présent règlement devra être affiché à l'entrée du camping municipal.

ANNEXE :

Règlement intérieur

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_084 AFFAIRES GÉNÉRALES - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET BUREAUX ADMINISTRATIFS A L'ESB

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2019, approuvant la convention de mise à disposition des équipements sportifs et bureaux administratifs avec l'Entente Sportive de Bourgueil,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de reconduire la convention,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** le renouvellement de la convention avec l'Entente Sportive de Bourgueil sur la mise à disposition des équipements sportifs et bureaux administratifs à compter du 1^{er} juillet 2021 et prendra fin le 30 juin 2022 ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à la poursuite du dossier.

ANNEXE :

Convention

- Pour : 26
- Contre : /
- Abstention : 1 (le vote de Monsieur Sébastien RICHOUX, Président de l'ESB, n'est pas pris en compte)

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 26 voix.

D003 –PERSONNEL MUNICIPAL

D2021_085 PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU RIFSEEP

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** la mise à jour de la délibération du RIFSEEP,
- PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_086 PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

Tableau des effectifs

TITULAIRES	NB DE POSTES	DONT TNC	A CREER	A SUPPRIMER
DIRECTION				
DGS	1	0	0	0
FILIERE ADMINSTRATIF				
Attaché territorial	1	0	0	0
Attaché principal	1	0	0	0
Adjoint administratif	2	1	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	5	1	0	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	0	0	0
Rédacteur	1	0	0	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	12	0	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	10	0	0	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	6	0	0	0
Agent de maîtrise	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	1	0	0	0
Technicien	2	0	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	0

Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	0
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	0
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	0
FILIERE MEDICO SOCIALE				
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	0	0	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	2	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal	2	0	0	0
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	2	2	0	0
TOTAL	58	4	1	0
NON TITULAIRE DE DROIT PUBLIC	NB DE POSTES	DONT TNC	A CREER	A SUPPRIMER
Surveillance pause méridienne contrat 3 3-1°	8	8	0	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe contrat 3-2	1	0	0	1
NON TITULAIRE DE DROIT PRIVE				
Apprentis	2	0	0	0
TOTAL GENERAL	69	12	1	1

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D2021_087 PERSONNEL MUNICIPAL – RECRUTEMENT D'UN JEUNE EN APPRENTISSAGE

Rapporteur : M. Benoît BARANGER, Maire

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la Formation
ESPACES VERTS	1	CAP ou BAC PRO	2 ou 3 ans

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, au chapitre 012,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D004 –DOMAINE ET PATRIMOINE

D2021_088 GESTION FONCIERE - VENTE A LA SAS T.D.F., D'UNE EMPRISE PARCELLAIRE D'ENVIRON 184 M² ISSUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION F N° 2282 SISE IMPASSE DE LA CLE DES CHAMPS

POINT REPORTÉ

D2021_089 GESTION FONCIERE - VENTE A MONSIEUR CLEMENT PEYON, D'UNE PARCELLE COMMUNALE NON BATIE, SISE RUE DU 8 MAI 1945 A BOURGUEIL, CADASTRÉE SECTION F N° 1898

Rapporteur : Mme Sylvie JACOB, conseillère municipale en charge des affaires foncières

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

VU la délibération du 5 juin 2018 portant levée des conditions de ressources, la réévaluation des prix de vente et l'abrogation dudit cahier des charges à la date de la dernière vente de terrain ;

VU l'avis du Service des Domaines en date du 24 juin 2021 ;

CONSIDERANT que la commune de Bourgueil souhaite vendre ledit terrain au prix de 20 000 € ;

CONSIDERANT les autres offres formulées sont en-deçà dudit prix de vente, à savoir :

1. Monsieur et Madame SCELO, domiciliés 13 rue du 8 mai 1945 à BOURGUEIL (37140)
Ont fait une offre en date du 11 avril 2021 pour l'acquisition de la parcelle dans sa totalité (865 m²) au prix de 5000 € frais de notaire inclus ;
2. Monsieur et Madame BRUN domiciliés 18 Allée des Cèdres à BOURGUEIL (37140)
Ont fait une offre en date du 11 avril 2021 pour l'acquisition d'une emprise d'environ 138 m² correspondant au chemin d'accès, mais pas au prix du terrain à bâtir ;

CONSIDERANT que Monsieur Clément PEYON, domicilié à PARIS (75017) 77 B rue Legendre, a fait une offre en date du 12 avril 2021, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section F N° 1898, d'une surface de 865 m², au prix de 20 000 € sans condition suspensive ;

CONSIDERANT que l'offre de Monsieur Clément PEYON est conforme au prix de vente souhaité par la commune ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'acter la vente de ladite parcelle à Monsieur Clément PEYON ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la vente de la parcelle de terrain, non bâtie, cadastrée section F numéro 1898 pour une contenance de 08a 65ca, à Monsieur Clément PEYON domicilié à PARIS (75017) 77 B rue Legendre ;

INDIQUE que le prix global de ladite vente est arrêté à 20 000 € (vingt mille euros) ;

AUTORISE Madame Sylvie JACOB à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette cession ;

- CHARGE** l'office notarial SCP LDP2A d'établir l'acte notarié lié à cette cession ;
- DIT** que tous les frais liés à cette cession sont pris en charge par l'acquéreur ;
- INSCRIT** la recette correspondante au budget annexe de la commune.

Annexes :

Plan de situation
Extrait cadastral
Avis des Domaines
Propositions financières de M. BRUN, SCELO et PEYON

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

D005 – AFFAIRES SCOLAIRES

D2021_090 AFFAIRES SCOLAIRES - MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS « PARENTS » ET « ADULTES » DU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL EDMOND ROSSIGNOL

Rapporteur : Mme Emmanuelle VEILLE, conseillère déléguée en charge des affaires scolaires et de la gestion du restaurant scolaire

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les nouveaux règlements intérieurs « parents » et « adultes » du restaurant scolaire municipal Edmond Rossignol, tels qu'ils sont présentés et annexés à la présente délibération ;

FIXE la mise en application à compter du 1^{er} septembre 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à effectuer toutes les formalités administratives pour la bonne exécution de ce dossier.

Annexes :

Règlement intérieur « parents »
Règlement intérieur « adultes »

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

DECISIONS

Conformément à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions suivantes :

➔ **N°2021-45 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE POUR L'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK AU PARC DE LOISIRS MUNICIPAL DIT « PARC CAPITAINE » - ACTIVITE GLACIER A L'ITALIENNE**

Mise à disposition d'un emplacement dans l'enceinte du Parc Capitaine, sis 31 avenue du Général de Gaulle à Bourgueil, (Indre et Loire) à **Monsieur Mark WILLES**, domicilié 2A rue aux Loups à Benais (Indre et Loire), du 16 juin 2021 au 15 septembre 2021 pour y exercer une activité de glacier.

L'occupant devra verser la somme forfaitaire de 250 euros (électricité comprise) pour la durée d'occupation du 16 juin 2021 au 15 septembre 2021 inclus.

➤ **N°2021-53 ACHAT DE CONCESSION FUNERAIRE N°2070 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL**

Concession n°2070 pour **une durée de 15 ans** moyennant la somme totale de **397,00 €**.

➤ **N°2021-54 ACHAT DE CONCESSION FUNERAIRE N°2071 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL**

Concession n°2071 au cimetière, pour **une durée de 30 ans** moyennant la somme totale de **197,00 euros**.

➤ **N°2021-55 RENOUELEMENT DE CONCESSION FUNERAIRE N°989 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL**

Concession n°989 au cimetière, pour **une durée de 30 ans** moyennant la somme totale de **197,00 euros**.

➤ **N°2021-56 RENOUELEMENT DE CONCESSION FUNERAIRE N°307 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL**

Concession n°307 au cimetière, pour **une durée de 30 ans** moyennant la somme totale de **197,00 euros**.

➤ **N°2021-57 RENOUELEMENT DE CONCESSION FUNERAIRE N°980 DANS LE CIMETIERE DE BOURGUEIL**

Concession n°980 au cimetière, pour **une durée de 15 ans** moyennant la somme totale de **102,00 euros**.

➤ **N°2021-59 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE LA VILLATTE**

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, au bénéfice de l'association « Déclic Photos », de la salle La Villatte située au rez-de-chaussée, 14 bis avenue de Saint Nicolas à Bourgueil à compter du **1^{er} juillet 2021 pour une période de 1 an**.

➤ **N°2021-60 RENEGOCIATION D'UN PRET – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Rappel : Montant emprunté en 2014 : 386 300,00 € – Remboursement sur 20 ans

Offre de réaménagement :

Durée restante à rembourser : 14 ans

Capital restant au 1^{er} juin 2021 : 284 436.53 €

Taux phase 1 : 1.4% révisable

Commission : 0 €

Païement des intérêts courus non échus : 3 185.15 €

➤ **N°2021_61 THEATRE DE L'ANTE – CONTRAT DE PARTENARIAT**

Dans le cadre d'une mission de diffusion théâtrale du Conseil Départemental d'Indre et Loire, le Théâtre de l'AntE représenté par Mme Danielle RICOUX, en qualité de présidente de l'association, dénommé le producteur, situé 2 place du 14 Juillet 37130 Langeais, donnera une représentation théâtrale du spectacle « Chez Arthur » « Cabaret du temps retrouvé » le jeudi 15 juillet 2021 à 21 h 30 dans la cour de l'école de musique Rossignol.

Une participation financière d'un montant de 280 € TTC, correspondant à la prise en charge des repas, sera à régler sur facture présentée par le Théâtre de l'AntE à l'issue de la représentation.

➤ **N°2021-62 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU HALL D'ACCUEIL – ACT'ADOS CCTOVAL**

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, au bénéfice de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire du hall d'accueil situé place Marcellin Renault à Bourgueil, **du vendredi 25 juin 2021 au samedi 26 juin 2021 de 14h00 à 01h00**

➔ **N°2021-63 BAIL PROFESSIONNEL Madame DUTHIL DEBRAY Delphine**

Bail professionnel pour la location d'un local 8 rue de Fontenelle à Bourgueil, au profit de Madame DUTHIL DEBRAY Delphine :

- **Durée** : 6 ans, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour s'achever le 30 juin 2027.
- **Loyer mensuel** : 36,40 euros, charges non comprises (3,50 euros de charges mensuelles)
- **Dépôt de garantie** : le dépôt de garantie est fixé à la somme de 36,40 euros correspondant à un mois de loyer

➔ **N°2021_64 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE AU TITRE DU SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

Il a été attribué pour l'école Albert Ruelle :

- Volet équipements = 14 700,00 € (sur 21 000.00 €)
- Volet services et ressources = 1 920.00 € (sur 3 840.00 €)

Soit un total de subvention de 16 620.00 € sur un montant total prévisionnel de 24 840.00 €.

Une convention sera signée avec la Région académique Orléans-Tours.

INFORMATIONS DIVERSES

- Nuisances sonores
- Intempéries
- Animation : Où est-ce à Bourgueil ?
- Remerciements subvention – Association GUITARE & VIGNE
- Invitation fête nationale du 14 juillet

TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22

Fait à Bourgueil, le 9 juillet 2021

Le Maire,
Benoît BARANGER

Compte rendu sommaire

Affiché le : **09 JUL. 2021**

